

Beauchamp, le 30 septembre 2022

Décision n° 2022-DEC-17

Accusé de réception en préfecture
095-269500237-20220930-2022-DEC-17-AR
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

SIGNATURE DU CONTRAT DE RESERVATION POUR UNE VISITE AU CHÂTEAU D'AUVERS SUR OISE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE BLEUE

La Présidente du CCAS,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles R 123-21 et R 123-22,

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 juin 2020, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration donnée à la Présidente et à la Vice-présidente,

Considérant qu'il est prévu de mettre en place dans le cadre de la semaine bleue une visite au château d'Auvers-sur-Oise dont le programme est un parcours Scénographique ;

Article 1er : **DECIDE** de signer le contrat de réservation avec le Château d'Auvers ouvert sous le numéro Siret 22950127500684 et code APE 91.03Z, situé Le Château de Lery 95430 à Auvers-sur-Oise ;

Article 2 : Cette visite se déroulera le 6 octobre 2022 pour un groupe composé de 15 personnes ;

Article 3 : La dépense d'un montant de 165 € sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget du CCAS ;

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le Maire certifie que
cette décision a été
mise en ligne sur le
site de la ville le

06 OCT 2022



Le Maire,
Présidente du CCAS,

Franoise Nordmann
Franoise NORDMANN